



## **GRILLE TARIFAIRE ENTREPRISES ET COLLECTIVITES**

### **Prestations de massages assis :**

De 4 à 10 salariés : 20 € par personne

Au-delà de 10 salariés : 15 € par personne

### **Prestations sous forme d'ateliers :**

60 € de l'heure

### **Frais de déplacement :**

Jusqu'à 10 km : 10 €

Au-delà de 10 km : 5 € par tranche de 5 km supplémentaires

**Partenariat** : nombre de prestations individuelles et/ou collectives minimum par année civile

Jusqu'à 10 salariés : 2 prestations minimum

De 11 à 20 salariés : 3 prestations minimum

Au-delà de 20 salariés : 4 prestations minimum

Le nombre de prestations sera proratisé en fonction de la date de signature du partenariat.

L'ensemble des prestations est à régler à la signature du partenariat.

Des prestations supplémentaires peuvent être envisagées en cours de partenariat.

Pour toute autre demande, une étude tarifaire sera réalisée.